



Conseil d'administration

348^e session, Genève, 17 juin 2023

Section institutionnelle

INS

Date: 26 mai 2023

Original: anglais

Cinquième question à l'ordre du jour

Rapport du Directeur général

Deuxième rapport supplémentaire: Rapport sur les faits nouveaux survenus dans l'application de la Résolution concernant l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine du point de vue du mandat de l'Organisation internationale du Travail

► Introduction

1. À sa 344^e session (mars 2022), le Conseil d'administration a adopté une Résolution concernant l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine du point de vue du mandat de l'Organisation internationale du Travail (OIT)¹. Dans cette résolution, il a prié le Bureau de fournir toute l'assistance possible aux mandants tripartites en Ukraine. En outre, il a décidé de suspendre provisoirement toute activité de coopération ou d'assistance technique de l'OIT en faveur de la Fédération de Russie, sauf pour les besoins de l'aide humanitaire, et de suspendre les invitations conviant la Fédération de Russie à participer à toutes les réunions à caractère discrétionnaire, telles que les réunions techniques et les réunions d'experts, ainsi qu'aux conférences et aux séminaires dont la composition est fixée par le Conseil d'administration, tout en sauvegardant les activités de coopération ou d'assistance technique de l'OIT en faveur de tous les autres pays relevant de la compétence de l'Équipe d'appui technique au travail décent et bureau de pays de l'OIT pour l'Europe orientale et l'Asie centrale (ETD/BP-Moscou).

¹ GB.344/Résolution.

2. À sa 347^e session (mars 2023), après avoir examiné le dernier rapport établi à son intention concernant l'évolution de la situation au regard de la résolution, le Conseil d'administration a prié le Directeur général de continuer de répondre aux besoins des mandants en Ukraine, de faire en sorte que le Bureau élargisse ses efforts de mobilisation de ressources en faveur de ce pays et intensifie ses efforts de mobilisation en faveur des autres pays touchés dans toute l'Europe orientale et l'Asie centrale, et de continuer de suivre les répercussions que l'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine avait sur le monde du travail ². Comme suite à la demande du Conseil d'administration, le rapport ci-après rend compte de l'évolution de la situation à cet égard ³.

► Évolution générale

3. L'agression militaire russe se poursuit depuis plus de quinze mois et continue de faire des ravages aussi bien dans les territoires occupés par la Fédération de Russie que dans le reste du pays, les frappes aériennes incessantes causant des pertes humaines et des dommages considérables, en particulier aux infrastructures énergétiques, aux logements et aux entreprises. Bien que l'afflux de réfugiés ait diminué et que des retours aient été constatés, le nombre de personnes déplacées demeure considérable: on recense 8,2 millions de réfugiés d'Ukraine répartis dans différents pays d'Europe et 5,35 millions de personnes déplacées à l'intérieur des frontières de l'Ukraine ⁴. On manque encore d'éléments pour apprécier les effets de ce phénomène sur le marché du travail des pays d'accueil, mais les premières données dont on dispose donnent à penser que les afflux massifs de réfugiés n'ont pas eu d'incidences négatives pour la population des pays hôtes. Parallèlement, les données recueillies au cours d'une enquête en plusieurs phases réalisée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) indiquent que les réfugiés parviennent petit à petit à intégrer le marché du travail. D'après les résultats de la dernière phase de cette enquête, sur l'ensemble des réfugiés d'Ukraine interrogés dans les pays hôtes, 40 pour cent travaillent comme salariés ou indépendants, et 11 pour cent suivent une formation professionnelle. Il ressort également de cette enquête que 19 pour cent sont au chômage et que 17 pour cent s'occupent à plein temps d'autres personnes ⁵. Des différences considérables entre pays se cachent derrière ces chiffres; en effet, le niveau d'emploi des réfugiés d'Ukraine est nettement plus élevé dans les pays baltes et les pays voisins de l'Ukraine que dans d'autres États membres de l'Union européenne (UE) ⁶. Le fait que les emplois intégrés par les réfugiés soient souvent des emplois peu qualifiés porte à penser que l'inadéquation des compétences est un problème récurrent ⁷.

² GB.347/INS/16/Décision.

³ Les données figurant dans le présent rapport reflètent la situation au 23 mai 2023. Si nécessaire, le Bureau rendra compte oralement au Conseil d'administration des événements survenus après cette date.

⁴ Voir HCR, «[Operational data portal – Ukraine refugee situation](#)», et Organisation internationale pour les migrations, «[Matrice de suivi des déplacements](#)», page consultée le 26 avril 2023.

⁵ Voir HCR, *Lives on Hold: Intentions and Perspectives of Refugees from Ukraine: Regional intentions Report #3*, 22 février 2023.

⁶ Banque centrale européenne (BCE), «[Integrating Ukrainian refugees into the euro area labour market](#)», *blog de la BCE*, 1^{er} mars 2023.

⁷ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), «[What we know about the skills and early labour market outcomes of refugees from Ukraine](#)», 6 janvier 2023.

4. La deuxième évaluation rapide des dommages et des besoins en Ukraine, qui a été élaborée par le gouvernement de l'Ukraine, le Groupe de la Banque mondiale, la Commission européenne et l'Organisation des Nations Unies, avec la participation de l'OIT, a été publiée en mars 2023 ⁸. D'après ce document, les coûts de la reconstruction et du relèvement de l'Ukraine à la fin de la première année de l'agression russe se montaient à 411 milliards de dollars des États-Unis d'Amérique (dollars É.-U.); en 2023, l'Ukraine aurait besoin de 14 milliards de dollars É.-U. pour financer des investissements essentiels et prioritaires dans la reconstruction et le relèvement; et le déficit de financement s'élèverait à 11 milliards de dollars É.-U. (à la date de l'évaluation). Il est également estimé dans cette évaluation que 7,1 millions d'Ukrainiens vivent dans la pauvreté et que 3,7 millions d'autres risquent d'y basculer. Ne serait-ce qu'en 2022, au moins 130 000 personnes ont obtenu le statut de personne en situation de handicap.
5. Également en mars 2023, le Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international a approuvé un nouvel accord élargi de quarante-huit mois au titre du mécanisme élargi de crédit, qui prévoit 11,6 milliards de droits de tirage spéciaux (soit environ 15,6 milliards de dollars É.-U.) dans le cadre d'un plan global d'aide à l'Ukraine de 115 milliards de dollars É.-U. ⁹. Cet accord vise à aider les autorités ukrainiennes à ancrer dans le pays des politiques propres à favoriser la stabilité budgétaire, extérieure et financière et la stabilité des prix ainsi qu'à soutenir la reprise progressive en cours de l'économie tout en encourageant la croissance à long terme, lorsque l'Ukraine se reconstruira après l'agression et cheminera vers l'adhésion à l'UE.
6. En avril 2023, dans le cadre de la 70^e session de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, des États membres se sont dits préoccupés par l'impact de l'agression russe contre l'Ukraine sur l'ensemble de la région, qui se traduit par une forte augmentation des flux de réfugiés, des perturbations des échanges commerciaux et des prix élevés des denrées alimentaires et de l'énergie, alimentant une crise du coût de la vie qui entrave la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ¹⁰.
7. Le 15 mai 2023, le Comité régional de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'Europe a décidé de fermer le Bureau européen de l'OMS pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles sis à Moscou, et de demander au secrétariat de l'OMS de transférer les fonctions et la gestion des activités dudit Bureau au Bureau régional de l'OMS pour l'Europe à Copenhague dès que possible, et pour le 1^{er} janvier 2024 au plus tard ¹¹. En revanche, le Bureau de pays de l'OMS pour la Fédération de Russie continue de mener ses activités à Moscou.
8. Les promesses d'aide en faveur de l'Ukraine ont diminué ces derniers mois, encore que la situation varie d'un donateur à l'autre ¹². En particulier, les pays scandinaves ont accru leurs contributions, les nouvelles contributions étant toutefois souvent axées sur l'aide militaire. Le Japon s'est aussi engagé à allouer 5,1 milliards de dollars É.-U. supplémentaires en prêts. Pour ce qui est de la planification, les choses évoluent dans le bon sens étant donné qu'un nombre

⁸ Groupe de la Banque mondiale, *Ukraine Rapid Damage and Needs Assessment: February 2022–February 2023*, 20 mars 2023.

⁹ Fonds monétaire international, «IMF Executive Board Approves US\$15.6 Billion under a New Extended Fund Facility (EFF) Arrangement for Ukraine as part of a US\$115 Billion Overall Support Package», 31 mars 2023.

¹⁰ Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies, *Effets économiques et sociaux de l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine*, 19 avril 2023.

¹¹ OMS, *Fermeture du Bureau européen de l'OMS pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (Bureau pour les MNT) sis à Moscou et transfert de ses fonctions et de la gestion de ses activités à Copenhague: Décision*, EUR/RCSS3(2), 15 mai 2023.

¹² Données tirées de Arianna Antezza et al., «The Ukraine Support Tracker: Which countries help Ukraine and how?», Kiel Working Paper n° 2218, 1-65 (mise à jour du 4 avril 2023).

croissant de donateurs bilatéraux s'engagent à verser autant de contributions en 2023 qu'en 2022, ce qui permet aux autorités ukrainiennes de faire des projets à plus longue échéance.

9. Le Bureau continue de collaborer activement avec les donateurs afin de soutenir la reprise du marché du travail en Ukraine. Le Directeur général va ainsi participer à la prochaine Conférence pour le relèvement de l'Ukraine qui aura lieu à Londres les 21 et 22 juin 2023. Lors d'une visite d'étude organisée récemment au siège de l'OIT à l'intention d'une délégation tripartite ukrainienne (25-27 avril 2023), il a été réaffirmé qu'il importait de coopérer avec le BIT et d'autres partenaires de développement afin de soutenir la reprise et la reconstruction tout en assurant la fourniture d'une assistance humanitaire.

► Conséquences de l'agression pour l'emploi, les moyens de subsistance et les entreprises

10. Au-delà de son coût humanitaire, l'agression contre l'Ukraine a de graves conséquences sur l'économie et le marché du travail. Faute de données suffisantes, les effets sur le monde du travail ne peuvent être évalués que de façon imprécise et très incertaine. Les estimations du BIT continuent toutefois de montrer que les pertes d'emplois en Ukraine sont catastrophiques.
11. Selon les estimations figurant dans la dixième édition de *l'Observatoire de l'OIT sur le monde du travail*, l'emploi en Ukraine a accusé en 2022 un recul de 15,5 pour cent, ce qui représente 2,4 millions d'emplois en moins¹³. Les prévisions macroéconomiques pour 2023 étant identiques à celles de 2022, les projections du BIT en matière d'emploi n'ont pas changé depuis la présentation au Conseil d'administration du dernier rapport sur l'évolution de la situation au regard de la résolution¹⁴. Le BIT prévoit une stagnation de l'activité en 2023, les hostilités continuant d'entraver considérablement le potentiel de l'économie et du marché du travail ukrainiens. Il estime que, si les conditions de sécurité restent proches des conditions actuelles tout au long de l'année, l'emploi ne devrait progresser que de 0,5 pour cent, ce qui représente une augmentation de seulement 70 000 emplois. Il convient cependant de souligner que cette estimation est entourée d'incertitudes, dont témoigne le large intervalle de prévision concernant la croissance de l'emploi en 2023, qui va d'une baisse de 5,8 pour cent (en cas de nouvelle détérioration majeure de la situation) à une hausse de 6,8 pour cent (en cas de reprise importante du marché du travail). Il est peu probable que l'on assiste à un redressement soutenu et à une forte croissance de l'emploi, à moins que la situation sur le plan de la sécurité ne s'améliore sensiblement; cela étant, un arrêt des hostilités serait très probablement associé à de formidables taux de reprise économique¹⁵.

¹³ BIT, *Observatoire de l'OIT sur le monde du travail: dixième édition*, 31 octobre 2022. L'intervalle de prévision, dont le niveau de fiabilité est de 95 pour cent, correspond à un recul de l'emploi allant de 8,2 à 22,7 pour cent.

¹⁴ GB.347/INS/16.

¹⁵ Pour plus de précisions sur ces estimations, voir GB.347/INS/16.

12. L'économie dans son ensemble a subi un net recul, le produit intérieur brut ayant chuté de 29,1 pour cent en 2022 ¹⁶. Si les mesures prises par la Banque nationale d'Ukraine et l'appui financier fourni par les donateurs ont contribué à stabiliser l'inflation sous-jacente, le taux d'inflation a néanmoins atteint 22,6 pour cent en 2022 et devrait tomber à 14,8 pour cent en 2023 ¹⁷.
13. En ce qui concerne les travailleurs des centrales électronucléaires, tout particulièrement ceux de la centrale de Zaporijia, le BIT continue d'avoir des échanges avec les organismes compétents des Nations Unies, à savoir l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ainsi qu'avec les syndicats concernés afin de mieux comprendre la situation sur le terrain. Dans un compte rendu présenté à la 81^e réunion de la Commission de la radioprotection et de la santé publique de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (4-6 avril 2023), l'autorité ukrainienne de réglementation et de surveillance nucléaire a déclaré que les opérations militaires menées dans les environs de la centrale nucléaire de Zaporijia avaient eu de graves conséquences pour les membres du personnel de la centrale, dont certains avaient été tués, emprisonnés ou soumis à des pressions extrêmes, et qu'elles avaient détruit du matériel de sécurité et des systèmes de surveillance des radiations, causé des perturbations de la chaîne d'approvisionnement en fournitures d'entretien et de sécurité, et engendré d'autres dangers pour la vie et les conditions de travail du personnel de la centrale. D'après des rapports récents de l'AIEA, contrairement à la population générale, le personnel de la centrale n'a pas été évacué d'Enerhodar, ville dans laquelle vivent la plupart des employés de la centrale ¹⁸.
14. L'Initiative céréalière de la mer Noire, projet important qui vise à écarter le risque de famine dans les pays du Sud et qui a permis d'assurer plus de la moitié des exportations ukrainiennes de céréales depuis son lancement en juillet 2022 ¹⁹, a récemment été prolongée pour deux mois supplémentaires ²⁰. La Fédération de Russie avait prié le centre de coordination conjoint de l'initiative de signaler aux navires entrants que la mise en œuvre de l'initiative risquait d'être suspendue après le 18 mai 2023, mais toutes les parties sont convenues depuis de la prolonger. Le Bureau a continué d'organiser des réunions régulières avec l'Organisation maritime internationale (OMI) ainsi qu'avec des représentants du gouvernement de l'Ukraine, du Syndicat des travailleurs du transport maritime d'Ukraine (MTWTU), de la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF), de la Chambre internationale de la marine marchande (ICS) et de plusieurs organisations de protection du bien-être des gens de mer au sujet des répercussions sur ceux-ci de l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Ces réunions ont permis aux participants d'échanger des informations et d'engager une collaboration axée sur les mesures de protection avec les entités internationales compétentes. En outre, le 22 mai 2023, le Directeur général du BIT a rencontré le Secrétaire général de l'OMI à Londres afin de discuter de la situation des gens de mer bloqués en Ukraine et de la nécessité de garantir le plein respect de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006), à l'égard de tous les gens de mer touchés par le conflit. Des

¹⁶ Banque nationale d'Ukraine, «[NBU Comment on Change in Real GDP in 2022](#)», 14 avril 2023.

¹⁷ Banque nationale d'Ukraine, «[Speech by NBU Governor Andriy Pyshnyy at Press Briefing on Monetary Policy Decisions](#)», 27 avril 2023.

¹⁸ AIEA, [IAEA Director General Statement on Situation in Ukraine](#) (mise à jour 156), 5 mai 2023.

¹⁹ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, [A Trade Hope: The impact of the Black Sea Grain Initiative](#), mars 2023.

²⁰ ONU, «[Secretary-General's press encounter on the Black Sea Initiative](#)», 17 mai 2023.

représentants de l'ICS, de l'ITF et de plusieurs gouvernements ont également assisté à cette rencontre. D'après les dernières informations communiquées par le gouvernement de l'Ukraine, la grande majorité des gens de mer se trouvant à bord de navires bloqués dans les ports ukrainiens sont à l'heure actuelle des Ukrainiens. L'OIT et l'OMI continueront d'œuvrer de concert pour faire en sorte que les gens de mer étrangers qui restent bloqués soient rapatriés en toute sécurité.

► Conséquences de l'agression pour les mandants de l'OIT, la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent et les activités de coopération ou d'assistance technique

Gouvernement de l'Ukraine

15. La situation des principaux interlocuteurs de l'OIT au sein du gouvernement de l'Ukraine – soit le ministère de l'Économie et le ministère de la Politique sociale – n'a pas changé. Ces interlocuteurs sont toujours pleinement opérationnels et s'emploient actuellement à poser des jalons pour permettre un relèvement et une reconstruction rapides du pays. Lors des discussions susmentionnées que la délégation tripartite ukrainienne et des fonctionnaires du BIT ont eues au cours de la récente visite d'étude au siège de l'OIT à Genève (25-27 avril 2023), il a été confirmé que l'Ukraine avait besoin d'un soutien de la communauté internationale alliant en parallèle une aide humanitaire, un soutien budgétaire et une assistance au développement, l'objectif étant de créer des conditions propices au relèvement du pays une fois que l'agression russe aura cessé. Le gouvernement de l'Ukraine a réaffirmé que, du point de vue du mandat de l'OIT, ses priorités restaient les mêmes: lutte contre la pauvreté, formation et retour à l'emploi des anciens combattants, des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des personnes en situation de handicap, et création d'un deuxième pilier au sein du système de retraite. Le gouvernement a confirmé en outre que les réticences des donateurs et des entreprises étrangères à investir dans les territoires ukrainiens qui étaient entièrement sous son contrôle étaient considérées comme un obstacle à la reprise du marché du travail. La délégation a souligné que, si les premières pierres du relèvement n'étaient pas posées dès maintenant, il était encore plus à craindre que l'émigration ukrainienne se poursuive même après la fin des combats.
16. Le gouvernement continue de s'employer à moderniser les politiques relatives au travail, à l'emploi et à la protection sociale, comme il était exposé plus en détail dans le rapport soumis au Conseil d'administration à sa 347^e session ²¹. Ces travaux visent notamment à renforcer le Service public de l'emploi, moderniser l'inspection du travail, élaborer un nouveau Code du travail, élargir les possibilités d'apprentissage en ligne et engager des réformes du système des retraites.
17. Au cours du premier trimestre de 2023, le BIT a apporté un appui à la réforme du Service public de l'emploi en organisant à l'intention des fonctionnaires concernés une visite d'étude dans les services correspondants de l'Estonie et de la Finlande, ce qui a permis aux fonctionnaires du service ukrainien de se familiariser avec les systèmes de prestation de services d'États

²¹ GB.347/INS/16.

membres de l'UE. Les bonnes pratiques de ce type revêtent une importance cruciale étant donné que le gouvernement ukrainien a accru les crédits affectés aux programmes actifs du marché du travail (qui ont plus que quintuplé, passant de 800 millions à 4,5 milliards de hryvnias). Le Service public de l'emploi est chargé de fournir des services à quelque 2,8 millions de chômeurs, dont près de la moitié fait partie d'un groupe vulnérable (personnes déplacées à l'intérieur du pays ou anciens combattants et conjoints, par exemple).

18. L'appui prêté à l'inspection du travail au cours du premier trimestre de 2023 a principalement consisté à réaliser un audit fonctionnel de cet organisme et à faciliter l'obtention d'un consensus tripartite sur le nouveau projet de loi relatif à la sécurité et à la santé au travail (dont le Parlement est saisi depuis mars 2023) ainsi que sur les statuts révisés du Service public de l'emploi.
19. En ce qui concerne l'adoption prévue du nouveau Code du travail, le BIT a soumis des observations d'ordre technique sur la dernière version du projet de code en mars 2023 et a proposé d'aider encore les autorités à mettre les dispositions du futur code en conformité avec d'autres lois pertinentes (dont celle relative aux travailleurs du secteur numérique).

Syndicats et organisations d'employeurs en Ukraine

20. Bien que toujours opérationnels, les syndicats et les organisations d'employeurs sont durement touchés par l'agression russe. Comme indiqué dans les précédents rapports soumis au Conseil d'administration, la réduction des cotisations syndicales et ses effets négatifs sur leur situation financière restent une préoccupation majeure des partenaires sociaux qui, contrairement au gouvernement, ne reçoivent aucune aide financière de la part de la communauté internationale, en dehors de quelques dons provenant d'organisations apparentées et de l'aide fournie par l'OIT. Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour aider les partenaires sociaux à poursuivre leurs activités et à continuer d'adapter les services qu'ils offrent.
21. Les trois organisations d'employeurs et associations professionnelles nationales indiquent que, dans plusieurs secteurs, des entreprises membres développent progressivement leurs activités. Cependant, l'utilisation des capacités est encore nettement inférieure aux niveaux atteints avant l'agression russe. L'un des problèmes réside dans la difficulté à attirer des investissements étrangers directs.
22. Au cours du premier trimestre de 2023, le BIT a soutenu la participation d'une centaine de membres de la Fédération des employeurs d'Ukraine (FEU) à la foire des achats et des fournisseurs de l'ONU, le but étant d'encourager les principaux organismes des Nations Unies ayant une présence en Ukraine à s'approvisionner davantage sur le plan local. L'Association des organisations d'employeurs d'Ukraine (AEOU) a lancé un service de formation et de conseil sur la continuité des activités et la résilience. À ce jour, plus de 1 200 entreprises ont bénéficié d'une formation sur des questions telles que les règlements commerciaux applicables aux nouveaux marchés d'exportation, les nouvelles techniques de production et l'utilisation des énergies renouvelables. La Confédération des employeurs d'Ukraine (CEU) continue d'aider les entreprises à intégrer sur les lieux de travail les personnes handicapées toujours plus nombreuses, conséquence de l'agression russe.

23. Les deux plus grands syndicats du pays, à savoir la Fédération des syndicats d'Ukraine (FPU) et la Confédération des syndicats indépendants d'Ukraine (KVPU), continuent d'allouer des ressources importantes à l'aide aux personnes déplacées, en particulier en offrant un hébergement à celles-ci ²². Le Bureau a contribué à ces efforts.
24. Des syndicats disent avoir particulièrement souffert de l'offensive russe menée cet hiver dans les régions du Donbass et de Zaporijia. Du fait de l'intensification des attaques, un nombre encore plus grand d'entreprises a été mis à l'arrêt, des emplois ont été perdus et de nombreux membres de syndicats ont été enrôlés dans l'armée par suite de la nouvelle vague de mobilisation. Les travailleurs de première ligne tels que ceux des secteurs de la santé, de l'énergie et des transports sont particulièrement en danger en raison des bombardements incessants.
25. De nombreux membres de syndicats vivant dans les territoires occupés par les forces russes font état de violences et d'intimidations, de mauvais traitements et de travail forcé. Les cas signalés concernent notamment l'obligation de signer des contrats de travail sous peine d'être tué, l'allongement de la durée du travail et le non-paiement d'heures supplémentaires, ainsi que la discrimination et l'affiliation forcée à des syndicats russes, lesquels continuent d'implanter des bureaux dans les territoires occupés. D'autres cas signalés concernent de graves insuffisances sur les plans de la sécurité et de la protection de la santé, ou encore le déni du droit de présenter des réclamations ou de faire grève, étant donné que la législation russe limite la liberté d'organiser des réunions ou manifestations publiques et rend tout militant syndical passible de lourdes peines, notamment d'emprisonnement. Enfin, les travailleurs ukrainiens vivant dans les territoires occupés ont de plus en plus de difficultés à transmettre leurs plaintes à leurs syndicats établis de l'autre côté de la ligne de front, tous les moyens de communication étant contrôlés par les forces d'occupation.
26. Outre l'aide apportée aux mandants ukrainiens pour leur permettre de soumettre des réclamations au mécanisme de contrôle de l'OIT, la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine établie par l'ONU a été invitée à deux reprises à partager des informations avec les membres ukrainiens du syndicat IndustriALL concernant les voies de recours dont toute personne affiliée peut se prévaloir pour dénoncer les violations des droits de l'homme et des travailleurs dont elle serait elle-même victime ou témoin. Le Bureau élabore actuellement une série de documents d'information sur les violations de ce type commises dans certains secteurs, en s'appuyant sur des rapports de syndicats et d'organisations internationales.
27. La situation dans la centrale nucléaire de Zaporijia demeure catastrophique. Les syndicats ukrainiens font toujours état de conditions de travail extrêmement dangereuses. Les systèmes d'intervention d'urgence et de gestion de la sécurité et de la santé au travail ne fonctionnent plus efficacement. Selon l'AIEA, la chaîne de commandement et de décision n'est pas claire, et des instructions contradictoires sont données au personnel d'exploitation. L'AIEA indique aussi que la réduction des effectifs disponibles a entraîné une augmentation de la charge de travail, qui est devenue intenable ²³. De plus, les travailleurs eux-mêmes signalent qu'ils n'ont plus accès à des équipements de protection individuelle et que les forces d'occupation ne leur en procurent pas de nouveaux. La dernière panne d'électricité, qui a été causée par le bombardement russe du 9 mars 2023, a une fois de plus exposé les travailleurs de la centrale – dont certains y sont retenus par la force – à un risque accru d'irradiation et à un éventuel accident nucléaire. D'après des informations récemment publiées dans les médias, des

²² Pour plus de précisions, voir GB.347/INS/16.

²³ AIEA, *Nuclear Safety, Security and Safeguards in Ukraine: February 2022–February 2023*, 2023.

positions militaires seraient en cours d'établissement sur le site de la centrale, ce qui met le personnel encore plus en danger. Les derniers travailleurs ukrainiens de la centrale qui ont tenté de quitter la ville de Zaporijia ont été arrêtés au premier poste de contrôle et se sont vu refuser le droit de quitter le territoire occupé.

28. L'existence du MTWTU est menacée, la Fédération de Russie continuant de bloquer plusieurs ports ukrainiens. D'après ce syndicat, 80 pour cent des gens de mer ukrainiens se trouvent actuellement à l'étranger et sont dans l'incapacité d'exercer leur liberté de circuler et de travailler, ou d'accéder à des soins de santé de qualité. En dépit de ces circonstances dramatiques, le syndicat continue de soutenir activement les gens de mer et leur famille. Conjointement avec le Pacte mondial des Nations Unies, le BIT aide le syndicat à élaborer une proposition de projet concernant les compétences nécessaires aux gens de mer pour mettre en œuvre un programme de transport maritime durable et vert en Ukraine. Cette initiative vise à rétablir et à renforcer le système ukrainien d'enseignement et de formation maritimes, qui a beaucoup pâti de l'agression russe.

Équipe d'appui technique au travail décent et Bureau de pays de l'OIT pour l'Europe orientale et l'Asie centrale

29. L'ETD/BP-Moscou continue de fournir sans grande difficulté des services de coopération et d'assistance techniques à tous les pays de la sous-région, exception faite de la Fédération de Russie ²⁴. La Géorgie, qui relevait de l'ETD/BP-Moscou, est en voie de réaffectation à l'Équipe d'appui technique au travail décent et Bureau de pays de l'OIT pour l'Europe centrale et orientale (ETD/BP-Budapest), processus qui sera achevé au 1^{er} juillet 2023.
30. Le Bureau a continué d'offrir une assistance aux mandants dans les domaines techniques évoqués dans le précédent rapport présenté au Conseil d'administration, tant sous la forme d'un appui technique classique fourni par l'équipe de Moscou que dans le cadre de la mise en œuvre des projets de coopération technique existants ²⁵. Depuis la fin du mois de mars 2022, l'équipe a mené 177 missions dans la sous-région, dont 30 depuis la mise au point du précédent rapport au Conseil d'administration. Sur la même période, 194 activités se sont tenues avec les mandants, en présentiel ou en ligne, dont 30 depuis l'achèvement du précédent rapport. L'intensification des efforts en matière de levée de fonds porte ses fruits puisque les fonds disponibles ont augmenté de près de 0,5 million de dollars É.-U. depuis le dernier rapport au Conseil d'administration, en raison d'un nouveau projet financé par le Compte supplémentaire du budget ordinaire et d'un projet financé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies – tous deux concernant le Kirghizistan – ainsi que d'un projet financé par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement qui vise à mettre en œuvre le programme Better Work en Ouzbékistan. Des discussions avec d'autres donateurs sont en cours, et plusieurs propositions de projet sont à l'examen ou ont été présélectionnées en vue d'un éventuel financement. Ces derniers mois, un accent particulier a été mis sur le renforcement de la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies aux fins de la mobilisation de fonds.

²⁴ Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan.

²⁵ Pour plus de précisions, voir GB.347/INS/16.

► Situation du personnel du BIT en Ukraine et en Fédération de Russie

31. Le BIT emploie actuellement dix personnes en Ukraine (contre 14 avant l'agression). L'ONU ayant levé en juillet 2022 l'avis de relocalisation concernant Kyïv, laissant en dernier ressort aux divers organismes des Nations Unies la responsabilité de la sécurité de leur personnel, le BIT a mis au point et adopté des plans détaillés pour le retour échelonné de personnel à Kyïv au premier semestre 2023. Ce retour échelonné est en voie d'achèvement. Les membres du personnel du BIT travailleront dans de nouveaux bureaux loués au HCR à Kyïv. Ces bureaux ont été soumis au contrôle du Département de la sûreté et de la sécurité (DSS) de l'ONU.
32. En ce qui concerne l'ETD/BP-Moscou, la situation n'a pas évolué depuis le dernier rapport au Conseil d'administration. Ce bureau dispose toujours de la capacité opérationnelle nécessaire pour poursuivre les activités de coopération ou d'assistance technique destinées à tous les pays de la sous-région, exception faite de la Fédération de Russie. Le Bureau continue de faire primer son devoir de protection sur toute autre considération; à cet égard, il a reçu de la part des autorités russes l'assurance que les immunités des fonctionnaires internationaux du BIT à Moscou s'appliquaient également aux membres de la famille de ces derniers. La poursuite des activités du bureau est en accord avec la dernière évaluation de sécurité réalisée par le DSS pour Moscou.

► Domaines d'action de l'Équipe d'appui technique au travail décent et Bureau de pays de l'OIT pour l'Europe centrale et orientale

33. S'appuyant sur les efforts précédemment déployés pour accroître la mobilisation de ressources en faveur des activités menées par l'OIT en Ukraine (efforts qui ont notamment consisté à publier une offre de services techniques du BIT pour un relèvement rapide de l'Ukraine et à organiser des tables rondes avec les donateurs)²⁶, le Bureau s'est concentré, au premier trimestre de 2023, sur les discussions bilatérales avec des partenaires de développement potentiels.
34. Le BIT s'est engagé avec le Canada dans un projet biennal visant à soutenir la réforme du droit du travail afin de permettre à l'Ukraine de progresser dans l'application des normes internationales du travail. Des notes de synthèse relatives à de nouveaux projets ont été communiquées au gouvernement de la Belgique (concernant la prévention de l'exploitation par le travail des Ukrainiens fuyant la guerre, la relocalisation des entreprises vers des sites plus sûrs en Ukraine et la fourniture d'un soutien aux partenaires sociaux), ainsi qu'au gouvernement de la Suède (concernant l'amélioration des services de garde d'enfants dans le but d'accroître la participation des femmes sur le marché du travail). Des discussions ont été amorcées avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur de la construction et sur le développement de l'entrepreneuriat), le Danemark (au sujet d'un partenariat avec la ville de Mykolaïv portant sur la création d'emplois et les conditions de travail dans le secteur de la construction et le secteur

²⁶ Pour plus de précisions, voir GB.347/INS/16.

maritime), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation internationale pour les migrations (sur le travail forcé), ainsi qu'avec le Programme des Nations Unies pour le développement (sur les programmes actifs du marché du travail et l'appui aux petites et moyennes entreprises).

35. En dépit des efforts fournis, le portefeuille des projets de coopération technique de l'OIT en Ukraine reste légèrement en deçà de ce qu'il était avant l'agression commise par la Fédération de Russie. Cette situation s'explique toujours principalement par les hésitations des donateurs quant à la conduite à tenir au vu des conditions de sécurité très instables en Ukraine. De nombreux donateurs qui collaborent avec l'OIT en Ukraine n'ont pas encore décidé du parti à prendre: soutenir des projets concernant le relèvement et la reconstruction tout en fournissant une aide humanitaire et financière, ou attendre la fin de l'agression pour soutenir de tels projets.
36. En ce qui concerne la création d'un bureau de pays de l'OIT pour l'Ukraine à Kyïv, le Bureau en a examiné les modalités lors d'une première discussion avec la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève. La création d'un bureau de pays est subordonnée à l'approbation par la Conférence internationale du Travail, à sa 111^e session (2023), des Propositions de programme et de budget pour 2024-25 présentées par le Directeur général; toutefois, des préparatifs sont en cours en vue de faciliter la signature, en temps voulu, d'un accord avec le pays hôte et d'organiser le recrutement d'un directeur de bureau de pays. Au cours de sa discussion avec la mission permanente, le Bureau a également rappelé le défi que pose la conscription éventuelle du personnel de projet de l'OIT, qui est protégé par la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées (1947). Il a été promis qu'une solution serait bientôt trouvée.

► **Projet de décision**

37. **Au vu de l'évolution de la situation en Ukraine, telle que décrite dans le document GB.348/INS/5/2, et de la Résolution concernant l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine du point de vue du mandat de l'Organisation internationale du Travail (OIT), adoptée par le Conseil d'administration à sa 344^e session (mars 2022), et tenant compte des débats tenus à sa 348^e session et des orientations formulées à cette occasion, le Conseil d'administration:**
- a) prend note des informations figurant dans le document;**
 - b) se dit une nouvelle fois très vivement préoccupé par l'agression contre l'Ukraine que continue de mener la Fédération de Russie, aidée en cela par le gouvernement du Bélarus, et par les conséquences de cette agression pour les mandants tripartites en Ukraine, qu'il s'agisse des travailleurs, des employeurs ou du gouvernement démocratiquement élu, ainsi que pour le monde du travail au-delà de l'Ukraine;**
 - c) exhorte de nouveau la Fédération de Russie à cesser son agression immédiatement et sans condition et à retirer ses troupes d'Ukraine;**

- d) exhorte de nouveau la Fédération de Russie à respecter toutes les obligations qui découlent de sa ratification des conventions de l'OIT, notamment la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006), particulièrement en ce qui concerne le rapatriement des gens de mer et l'accès aux soins médicaux, la convention (n° 115) sur la protection contre les radiations, 1960, particulièrement en ce qui concerne l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants pendant leur travail, et la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et son protocole de 2014;**
- e) exprime à nouveau son soutien indéfectible aux mandants tripartites en Ukraine, prie le Directeur général de continuer de répondre aux besoins des mandants en Ukraine et d'élargir les efforts de mobilisation de ressources du Bureau, y compris dans le cadre des prochaines conférences internationales des donateurs pour le relèvement et la reconstruction, et accueille favorablement les nouvelles informations concernant l'ouverture d'un bureau de pays de l'OIT pour l'Ukraine à Kyïv;**
- f) demande au Directeur général de poursuivre ses efforts en vue d'accroître la mobilisation de ressources en faveur des autres pays touchés dans toute la sous-région de l'Europe orientale et de l'Asie centrale;**
- g) demande au Directeur général de continuer de suivre les répercussions que l'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine a sur le monde du travail, et de lui rendre compte, à sa 349^e session (octobre-novembre 2023), de l'évolution de la situation à la lumière de la résolution, y compris en ce qui concerne la poursuite de la coopération de l'OIT avec les organismes des Nations Unies chargés de surveiller les violations des droits de l'homme, et la situation des travailleurs des secteurs maritime et nucléaire.**